Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

L'Inspecteur général des institutions financières

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Inspecteur général des
institutions financières

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08279-X
ISSN 0825-5903

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation,

Pierre Fortier

Québec, octobre 1988

Monsieur Pierre Fortier
Ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'inspecteur général des institutions financières,

Jean-Marie Bouchard

Québec, septembre 1988

Table des matières

Introduction 9

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances 11

Direction générale des assurances 11

Permis et certificats 11

Contrôle et inspection 11

Interventions et poursuites 11

Publications 11

Modifications législatives 12

Autres réalisations 12

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts 15

Direction générale des institutions de dépôts 15

Études et politiques 15

Analyse 15

Inspection 15

Constitutions et modifications à l'état constitutif des institutions, au 31 mars 1988 17

Administration générale et enregistrement des entreprises 19

Direction générale de l'administration et des entreprises 19

Communications 19

Ressources humaines 19

Ressources matérielles et financières 20

Organisation et technologie 20

Recherche et politiques 20

Constitution et dissolution de corporations 21

Fichier central des entreprises 21

Services aux citoyens 25

Annexes 27

Organigramme, budget, revenus, responsables, personnel autorisé :

— L'Inspecteur général des institutions financières 27

— Direction générale des assurances 29

— Direction générale des institutions de dépôts 30

— Direction générale de l'administration et des entreprises 31

Liste des lois administrées par l'Inspecteur général des institutions financières 33

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1987-1988 34

Introduction

Le présent rapport marque la cinquième année d'activité de l'Inspecteur général des institutions financières, organisme créé par la loi 94 (L.R.Q., c. I 11.1).

Sous l'autorité de l'Inspecteur général, cet organisme a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle des institutions financières québécoises afin de mieux protéger les épargnes du public.

Son action, qui se situe autant au niveau de la législation et de la réglementation que de l'application des lois, couvre trois grands champs d'activités : les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises.

Le contrôle et la surveillance, l'organisme les exerce d'abord auprès des compagnies d'assurances et de leurs intermédiaires pour lesquels il propose une législation et des normes adaptées, délivre des permis aux institutions qui s'y conforment et régit leurs opérations en regard de l'intérêt du public, tout en veillant au développement harmonieux de cette industrie.

L'Inspecteur général exerce aussi ce rôle auprès des quelque 1 440 institutions de dépôts que constituent les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés d'entraide économique, les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

L'Inspecteur général intervient, enfin, dans le secteur des compagnies qui détiennent une charte du Québec. Il veille d'abord à ce qu'elles évoluent dans un cadre juridique adapté aux réalités nord-américaines. Il donne ensuite l'existence légale aux nouvelles compagnies ainsi qu'aux corporations sans but lucratif, modifie les actes constitutifs et assure leur extinction légale. Enfin, l'Inspecteur général maintient un fichier central de toutes les entreprises qui exercent leurs activités au Québec.

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances

Direction générale des assurances

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est l'adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des assurances surveille et contrôle les assureurs qui exercent leurs activités au Québec dans le but de protéger les assurés. Elle veille également à ce que l'industrie évolue dans un cadre juridique qui favorise son développement et informe les divers intervenants du milieu sur l'état, l'évolution et les tendances générales des affaires d'assurances au Québec.

Réalisations

Permis et certificats

Les permis ou certificats d'assurance sont émis au nom de l'Inspecteur général par la Direction générale des assurances. Au 31 mars 1988, 448 permis d'assureurs exerçant leurs activités au Québec étaient en vigueur. De plus, 14 376 certificats d'agents d'assurance-vie, d'agents d'assurances générales ou d'experts en sinistres étaient en vigueur à la même date. Par ailleurs, 5 764 agents d'assurance-vie sont exemptés de l'obligation de détenir un certificat parce qu'ils sont membres d'une association professionnelle reconnue par l'Inspecteur général. Quant aux courtiers d'assurances générales, au nombre de 5 602, ils sont qualifiés par l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec. Il faut noter aussi que près de 1 800 experts en sinistres à l'emploi des assureurs de dommages sont exemptés de l'obligation d'obtenir un certificat émanant de l'Inspecteur général des institutions financières.

Contrôle et inspection

Au cours de l'année, la Direction générale des assurances a procédé à un contrôle financier sommaire des affaires pour l'année 1986 de tous les assureurs titulaires d'un permis en assurances de personnes. Un contrôle financier périodique a également été effectué pour trois d'entre eux. En assurances générales, elle a également procédé au contrôle financier sommaire des affaires pour l'année 1986 de tous les assureurs titulaires d'un permis et au contrôle périodique de 30 assureurs. De plus, une inspection sur place a été faite chez 14 assureurs d'assurances de personnes et 22 assureurs d'assurances générales. Il faut souligner également que les 22 assureurs d'assurances générales inspectés ont fait l'objet d'un contrôle financier détaillé.

À la suite de ces travaux, un rapport multidisciplinaire a été soumis à l'Inspecteur général, regroupant les résultats de l'inspection et des analyses financières et actuarielles. Du côté des assurances de personnes, les 14 assureurs ayant fait l'objet d'un examen au siège social ont également subi un contrôle financier détaillé. Un rapport de type multidisciplinaire a aussi été soumis à l'Inspecteur général pour certains d'entre eux. La Direction générale des assurances a également effectué un contrôle de la provision technique et des réserves inscrites aux états financiers de 64 assureurs d'assurances générales à charte du Québec, dont 21 compagnies et 43 sociétés mutuelles, et chez une compagnie d'assurances générales à charte d'une autre province.

Enfin, la provision technique et les réserves inscrites aux états financiers de trois compagnies d'assurances de personnes ont fait l'objet de l'inspection quinquennale prévue par la Loi sur les assurances. De plus, il y a eu également contrôle sommaire de ces éléments pour trois compagnies d'assurances et trois sociétés de secours mutuels.

Finalement, 137 corporations d'agents furent inspectées en 1987-1988.

Interventions et poursuites

Cette année, un seul agent d'assurances a été condamné pour avoir agi à titre d'agent d'assurances sans détenir de certificat (Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32, a. 327).

Publications

En mai 1987, il y a eu publication, à la *Gazette officielle*, du Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, conformément à la Loi sur les assurances. En juin 1987, le Rapport annuel sur les assurances de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'année 1986 a été déposé à l'Assemblée nationale. Ces réalisations ont fait en sorte que le Québec est demeuré la province canadienne qui publie le plus rapidement les données récentes sur les assureurs et le marché des assurances.

Cette performance s'inscrit dans la volonté de l'Inspecteur général d'informer, le plus adéquatement possible et dans un délai relativement restreint, les divers intervenants du milieu des assurances et les citoyens sur l'état des affaires de tous les assureurs

et sur les tendances générales du marché pour l'année ayant pris fin le 31 décembre précédent.

De plus, le Rapport sur la tarification en assurance automobile au Québec en 1986 a été publié conformément aux exigences de la Loi sur l'assurance automobile.

Modifications législatives

Au cours de l'année, la Loi sur les assurances fut modifiée de façon à lui assujettir une corporation professionnelle qui agit comme assureur par le biais d'un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.

De plus, le Règlement d'application de la Loi sur les assurances fut modifié de telle sorte que l'exigence de la résidence au Québec soit supprimée aux fins de la détention d'un certificat d'agent d'assurances ou d'expert en sinistres.

Autres réalisations

La Direction générale des assurances a débuté ses travaux relativement à la production d'un formulaire uniforme d'état financier annuel basé sur les principes comptables généralement reconnus, pour les assureurs opérant en assurances de personnes. Le formulaire s'adressera aux assureurs à charte canadienne et provinciale.

Intermédiaires autorisés à agir au Québec au 31 mars 1988

	Individuels	Sociétés ou corporations	Total
1) Par l'Inspecteur général des institutions financières			
• Certificats d'agents d'assurances			
— assurance sur la vie	2 442	—	2 442
— assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	4 618	1 544	6 162
— assurance contre la maladie ou les accidents	733	—	733
— assurance de dommages	2 548	60	2 608
— assurance maritime	21	34	55
— assurance contre les accidents	4	2	6
— assurance de voyage	66	572	638
Sous-total	**10 432**	**2 212**	**12 644**
• Experts en sinistres	1 492	240	1 732
Total (par l'I.G.I.F.)	**11 924**	**2 452**	**14 376**
2) Par l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec	5 764		5 764
3) Par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec	5 602		5 602
Grand total	**23 290**	**2 452**	**25 742**

Assureurs autorisés à agir au Québec, au 31 mars 1988, selon les classes de titulaires et le mode de formation

Classe de titulaires de permis d'assureur selon la charte	Fonds social				Mutuelles				Total			
	Ass. de personnes	Ass. générales	Ass. de pers. et générales	Total	Ass. de personnes	Ass. générales	Ass. de pers. et générales	Total	Ass. de personnes	Ass. générales	Ass. de pers. et générales	Total
Compagnies d'assurances												
Charte du Québec	6	16	2	24	9	6		15	15	22	2	39
Charte d'une autre province	1	9		10	2			2	3	9		12
Charte du Canada	43	79	2	124	9	2		11	52	81	2	135
Charte d'un état ou pays étranger	44	86	10	140	21	15		36	65	101	10	176
Sous-total	**94**	**190**	**14**	**298**	**41**	**23**		**64**	**135**	**213**	**14**	**362**
Sociétés de secours mutuels												
Charte du Québec					16			16	16			16
Charte d'une autre province												
Charte du Canada					10			10	10			10
Charte d'un état ou pays étranger					12			12	12			12
Sous-total					**38**			**38**	**38**			**38**
Compagnie d'assurance												
Funéraire	6			6					6			6
Société mutuelle d'assurance						42		42		42		42
Sous-total	**6**			**6**		**42**		**42**	**6**	**42**		**48**
Grand total	**100**	**190**	**14**	**304**	**79**	**65**		**144**	**179**	**255**	**14**	**448**

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts

Direction générale des institutions de dépôts

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est l'adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des institutions de dépôts est responsable de la surveillance et du contrôle des institutions de dépôts (à l'exception des banques) qui exercent leurs activités au Québec. Elle établit et administre un régime de surveillance à l'égard des institutions de dépôts qui porte sur la situation financière, les politiques financières et le respect des lois qui les régissent. Elle évalue l'efficacité des lois et règlements et propose les modifications requises.

Elle examine les requêtes pour l'obtention de permis d'opération ou de lettres patentes ou de lettres patentes supplémentaires et toute autre requête soumise à l'Inspecteur général. Elle répond aux demandes d'information et traite les plaintes du public à l'égard des institutions de dépôts et des lois et règlements qui les régissent.

Enfin, elle évalue le fonctionnement et l'évolution des institutions de dépôts comme secteur économique.

Réalisations

Études et politiques

La Direction des études et politiques effectue des études et recherches générales dans le cadre de la mission de l'Inspecteur général à l'égard des institutions de dépôts. Elle évalue l'efficacité des lois et règlements administrés par la Direction générale pour la protection des épargnants et le fonctionnement des institutions de dépôts et propose des adaptations compte tenu des besoins du milieu financier et du contexte économique. Elle recherche et identifie les solutions juridiques et législatives aux problèmes qui lui sont soumis en collaboration avec le Service juridique de l'organisme et fait les recommandations appropriées. Elle participe à des sessions d'information sur les lois et règlements, directives ou normes et fournit au personnel de la Direction générale tout le support technique requis pour l'accomplissement de ses fonctions.

En 1987-1988, la Direction des études et politiques a contribué à l'adoption de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, à ses règlements d'application ainsi qu'à sa mise en oeuvre. Elle a poursuivi ses travaux en vue d'une réforme de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit. Enfin, elle a produit divers travaux relatifs à la réforme des institutions financières et collaboré à l'application des lois administrées par la Direction générale des institutions de dépôts.

Analyse

La Direction de l'analyse établit un programme de surveillance de l'évolution de la situation financière des institutions de dépôts afin de s'assurer de l'observance des lois et règlements auxquels les institutions sont assujetties. Elle procède à l'examen des états financiers et des documents supplémentaires nécessaires à l'analyse de ceux-ci. Elle est, en outre, amenée à identifier les points qui, au besoin, doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'inspection ou d'une action appropriée de la part du Surintendant ou de l'Inspecteur général. Il incombe aussi à cette direction de préciser la nature et la fréquence des informations requises pour chacune des catégories d'institutions de dépôts.

Au cours de la dernière année, des analyses individuelles ont été produites pour les sociétés de fiducie et de prêts, les caisses d'établissement, les sociétés d'entraide économique ainsi que les organismes centraux du Mouvement Desjardins. Les analyses des fédérations du Mouvement Desjardins ont été complétées par une analyse d'ensemble de leurs caisses affiliées. Des suivis trimestriels et/ou mensuels ont aussi été assurés pour les sociétés de fiducie et de prêts, les caisses d'établissement et les sociétés d'entraide économique.

La révision de la divulgation a donné lieu à quelques changements mineurs, notamment pour le rapport annuel des fédérations et celui de la Caisse centrale Desjardins. Une révision plus fondamentale reste à faire en fonction des nouvelles exigences de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et, ultérieurement, en fonction des dispositions prévues dans le projet de loi sur les caisses d'épargne et de crédit. Dans cette perspective, la Direction a amorcé le développement des systèmes de traitement de données financières et des programmes de traitement et d'exploitation.

Inspection

La Direction de l'inspection a comme responsabilité principale d'établir et de réaliser un programme annuel d'inspection des institutions de dépôts régies

par les lois qu'administre l'Inspecteur général des institutions financières. Ces inspections portent sur le respect des lois et des règlements qui régissent leurs activités et de toute autre directive émanant de l'Inspecteur général, sur la fiabilité des renseignements et des informations fournis dans les états et rapports prévus dans les lois et règlements, ainsi que sur les pratiques financières, commerciales et administratives suivies par les institutions de dépôts.

Au cours de l'année 1987-1988, la Direction a examiné les institutions suivantes :

— la Caisse centrale Desjardins du Québec ;

— la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, incluant l'examen de son « Secteur inspection et vérification » ;

— la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins ;

— les 11 fédérations des caisses populaires et d'économie Desjardins et 183 caisses affiliées à ces fédérations ;

— la Fédération des caisses d'établissement du Québec, sa corporation de fonds de sécurité et sept caisses affiliées ;

— les sociétés d'entraide économique (quatre inspections) ;

— les 17 compagnies de fiducie et de prêts incorporées au Québec ;

— une caisse non affiliée : Les Mutuellistes.

Les modes d'intervention de la Direction ont été ajustés d'une part, en raison de l'émergence de nouveaux produits financiers, et d'autre part, en raison de l'implication grandissante des fédérations du Mouvement Desjardins dans le secteur du crédit commercial et du financement d'organismes à but non lucratif.

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts au 31 mars 1988

Société d'épargne à charte du Québec	1
Sociétés d'épargne extra-provinciales	17
Sociétés de fiducie à charte du Québec	16
Sociétés de fiducie extra-provinciales	19
Sociétés d'entraide économique	4
Caisses d'épargne et de crédit	1 370
— Mouvement Desjardins	1 360
— Caisses d'établissement	9
— Caisse non affiliée	1
Caisses populaires et d'économie Desjardins en liquidation	32

Constitutions et modifications à l'état constitutif des institutions, au 31 mars 1988

	Société de fiducie et d'épargne		Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec		Fédération des caisses d'établissement du Québec		Fédération des sociétés d'entraide économique du Québec		Total	
	1986-87	1987-88	1986-87	1987-88	1986-87	1987-88	1986-87	1987-88	1986-87	1987-88
Changements de siège social	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Changements de nom	—	2	13	30	—	1	—	—	13	33
Changements de groupe	—	—	7	2	—	—	—	—	7	2
Changements d'affiliation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fusions	1	—	7	10	4	—	—	—	12	10
Modifications de territoire	—	—	8	2	—	—	—	—	8	2
Dissolutions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avis de liquidation	—	—	1	2	—	—	—	—	1	2
Fondations	—	—	—	2	—	—	—	—	—	2
Modifications aux statuts	3	3	—	—	—	—	—	—	3	3

Note : Deux sociétés de fiducie et d'épargne (Fiducie Confed et Trust Atlantique) ont obtenu un permis d'opération au Québec et le permis d'une société a été annulé (Trust Eaton).

Fondations

Institution	*Gazette officielle*
Mouvement Desjardins	
Caisse Populaire Kahnawaki	87-05-23
La Caisse Populaire de St-Léon-le-Grand	88-01-16

Mises en liquidation

Institution	*Gazette officielle*
Caisse Desjardins de financement de Témiscouata	87-10-10
Caisse Populaire de l'Université du Québec à Montréal	87-11-28

Fusions

Résultante	Institutions fusionnées	*Gazette officielle*
Mouvement Desjardins		
La Caisse Populaire d'Arthabaska	La Caisse Populaire d'Arthabaska et la Caisse Populaire de St Rémi de Tingwick	87-04-25
Caisse d'économie Multi-Co	Caisse d'économie Multi-Co et Caisse d'économie Port de Montréal	87-05-30 87-06-27
Caisse d'économie des Cantons	La Caisse d'économie des Cantons et Caisse d'économie des travailleurs de Brompton	87-05-30
La Caisse Populaire de Plessisville	La Caisse Populaire de Plessisville et la Caisse Populaire de St-Pierre Baptiste	87-08-22 87-10-10
Caisse Populaire de l'Immaculée Conception	La Caisse Populaire de St-Louis de Gonzague de Montréal et Caisse Populaire de l'Immaculée Conception	87-09-26
Caisse Populaire Desjardins de Drummondville	La Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, la Caisse Populaire de St-Jean-Baptiste (Drummond), la Caisse Populaire de St-Simon de Drummond et La Caisse Populaire de Ste-Thérèse de Drummond	87-11-28
Caisse Populaire de Lauzon	La Caisse Populaire de Lauzon et la Caisse Populaire de Ste-Bernadette, Lauzon	87-12-12
La Caisse Populaire des travailleurs de Québec	La Caisse Populaire des travailleurs de Québec et Caisse d'économie des plombiers et électriciens de Québec	87-12-12
La Caisse Populaire Châteauguay	La Caisse Populaire de Châteauguay et la Caisse Populaire Charles Lemoyne	88-01-23
La Caisse Populaire de St-Georges de Henryville	La Caisse Populaire de St-Georges de Henryville et La Caisse Populaire de Clarenceville, Qué.	88-03-12

Administration générale et enregistrement des entreprises

Direction générale de l'administration et des entreprises

Rôle

La Direction générale de l'administration et des entreprises assure d'une part, le soutien professionnel, administratif et technique à tout l'organisme en ce qui a trait aux communications, à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'au développement de l'informatique et de la bureautique. D'autre part, elle assure la formation et la dissolution légales des corporations et maintient un fichier central de toutes les entreprises qui font affaires au Québec.

Réalisations

Communications

Pour s'acquitter de son mandat d'informer la population et les employés de l'organisme sur les activités et services de l'Inspecteur général des institutions financières, la Direction des communications, en collaboration avec les autres directions de l'organisme, produit et diffuse plusieurs documents d'information tels des communiqués de presse, des brochures, des rapports, des dépliants, etc. La Direction joue aussi un rôle-conseil auprès des autorités de l'organisme en ce qui a trait aux stratégies de communications, aux relations publiques et aux relations avec la presse. Enfin, la Direction développe des moyens de communication interne de façon à ce que les employés de l'organisme puissent jouer un rôle actif dans la réalisation des objectifs de l'Inspecteur général.

Le « Bulletin » a continué d'être le principal véhicule de l'information dans le domaine des communications internes. Par ailleurs, la Direction a continué de publier un répertoire téléphonique des employés qui est remis à jour à chaque semestre. La Direction des communications a aussi publié des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires ainsi que des dossiers de presse thématiques. Elle a continué d'assurer, pour l'organisme, la traduction de divers documents de même que des services d'enregistrement vidéo et audio et des services de photographie. La Direction a géré aussi tous les formulaires produits et utilisés par l'organisme. Un diaporama portant sur le rôle et les secteurs d'intervention de l'Inspecteur général, destiné à la fois au public et aux nouveaux employés, a été produit et réalisé par la Direction.

Dans les trois secteurs couverts par l'organisme, soit les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises, la Direction a tenu à jour l'éventail des publications disponibles au grand public. Elle a, de plus, proposé des moyens particuliers d'intervention lors de la publication de certains documents tels les rapports annuels, livres blancs, projets de loi, etc.

La Direction a coordonné la participation de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec aux Salons de l'Épargne-Placements de Montréal et de Québec.

La Direction des communications a contribué à la réalisation des six rapports annuels suivants préparés par les unités administratives concernées :

- le Rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières 1986-1987 ;
- le Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec 1986 ;
- le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs 1986 ;
- le Rapport annuel sur les assurances 1986 ;
- la Tarification en assurance automobile au Québec 1986 ;
- le Rapport annuel sur les compagnies de fidéicommis 1986.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines exerce un rôle-conseil auprès des gestionnaires et des autorités de l'organisme relativement à la gestion de leurs ressources humaines. Elle assure à ces derniers un soutien professionnel, administratif et technique en ce qui concerne l'organisation administrative, la dotation, les conditions de travail, le développement du personnel de l'organisme, l'accès à l'égalité en emploi pour les membres des groupes-cibles et l'aide aux employés, favorisant ainsi une saine gestion de ces ressources. De plus, elle assure à l'intérieur de l'organisme l'application des lois, règlements et directives en vigueur dans la fonction publique québécoise en matière de gestion du personnel.

En ce qui a trait à l'organisation administrative et à la dotation, la Direction a, en collaboration avec les unités administratives concernées, procédé au recrutement de dix nouveaux employés. De plus, six promotions ont été accordées à des employés de l'organisme. La Direction a également réalisé plusieurs mouvements de personnel, dont près d'une quarantaine de mutations et plus d'une trentaine d'affectations.

La Direction a poursuivi ses efforts en matière de santé et de sécurité du travail en procédant à la mise sur pied de deux comités de santé pour les établissements de l'organisme à Québec et à Montréal.

En ce qui concerne le développement des ressources humaines, différentes activités d'accueil, de formation et de perfectionnement touchant notamment l'informatique, la bureautique, les services à la clientèle ou le développement professionnel ont été organisées pour le personnel régulier et occasionnel de l'organisme. Les inspecteurs des institutions de dépôts ont assisté à des sessions relatives à l'inspection des prêts dans les institutions financières et à la nouvelle Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Dans le domaine des politiques de développement, la politique de congé pour études avec solde a été révisée et trois employés en ont bénéficié. Une nouvelle politique concernant les congés pour études pour les actuaires a été adoptée. De plus, plusieurs employés ont bénéficié de notre politique de « petites bourses » (cours du soir) afin d'accroître leur formation académique.

Dans le cadre du plan de progression de carrière pour les employées de secrétariat, deux employées ont bénéficié d'une libération avec solde pour études.

En ce qui a trait à l'accès à l'égalité pour les femmes, un programme a été élaboré en vue de son implantation au 1er avril 1988, conformément aux lignes directrices approuvées par le Conseil du trésor.

En ce qui concerne l'aide aux employés, un programme a été élaboré et mis en oeuvre au sein de notre organisme.

Ressources matérielles et financières

La Direction des ressources matérielles et financières est notamment chargée de coordonner la préparation du budget, d'en contrôler l'évolution et d'assurer le contrôle des revenus et dépenses de l'organisme. Elle conseille et assiste les autorités et les gestionnaires dans la gestion des ressources matérielles, financières et documentaires, en conformité avec les lois, règlements et directives. Elle met à la disposition des usagers de l'organisme une bibliothèque et offre des services de documentation technique et d'information générale.

Au cours de l'année 1987-1988, la Direction a continué à apporter des améliorations à son système de suivi des dépenses, de manière à fournir plus rapidement des informations fiables et sous un format qui puisse s'adapter plus facilement aux besoins des différents niveaux de gestion.

Soucieuse de contribuer aux bonnes relations de l'organisme avec sa clientèle externe, la Direction a sollicité et obtenu l'autorisation du Conseil du trésor de procéder aux remboursements des revenus perçus en trop (jusqu'à concurrence d'un montant de 500 $) sans passer par le Contrôleur des finances ; cette nouvelle approche permet de réduire les délais d'émission des chèques de plus de la moitié.

Organisation et technologie

La Direction de l'organisation et de la technologie est chargée de fournir à l'organisme des services professionnels dans le domaine de l'organisation du travail, de la bureautique et de l'informatique. À cette fin, la Direction conseille et assiste les gestionnaires dans l'identification et la résolution des problèmes de même que dans l'implantation des solutions retenues.

Durant l'année 1987-1988, dans une perspective de maximiser le rendement associé à l'utilisation des technologies dans l'organisme, la Direction a entrepris une démarche de planification stratégique. Cette démarche visait à cerner le degré d'évolution de l'implantation des technologies en faisant ressortir le potentiel global de l'informatisation, le niveau de l'expertise disponible, l'implication des utilisateurs et la façon de gérer l'informatique. L'implantation d'une méthodologie de développement de système et la définition d'un cadre formel de gestion des activités reliées à la technologie représentent l'aboutissement concret de cet exercice.

Par ailleurs, la Direction a poursuivi les efforts relativement à l'intégration des outils bureautiques dans l'ensemble des opérations de l'organisme. Plusieurs logiciels sur micro-ordinateur sont maintenant utilisés tant par le personnel professionnel que fonctionnaire, ce qui a contribué à accroître leur efficacité au travail. En plus d'assurer l'entretien et l'exploitation des systèmes informatiques existants, la Direction de l'organisation et de la technologie a procédé à la refonte d'une partie du système de perception et de facturation des revenus à la Direction des entreprises.

Recherche et politiques

La Direction de la recherche et des politiques est chargée de la réalisation de la réforme du droit des associations, des fondations et des entreprises. La

Direction a poursuivi les démarches en vue du dépôt et de l'adoption du projet de loi sur le registre des associations et entreprises. Elle a également collaboré, avec le ministère de la Justice, aux travaux relatifs à la réforme du Code civil du Québec.

Constitution et dissolution de corporations

La Direction des entreprises regroupe le Service des compagnies et le Service du fichier central des entreprises. Son rôle est de donner l'existence légale aux compagnies et aux corporations sans but lucratif et de maintenir à jour un fichier regroupant toutes les entreprises faisant affaires au Québec.

Le Service des compagnies constitue en corporation les personnes qui en font la demande, modifie au besoin les documents constitutifs de ces corporations et en assure la dissolution légale. Le Service recueille et met à la disposition du public les renseignements que les corporations sont tenues de lui faire parvenir annuellement. Il émet aux corporations certains permis en vue de les autoriser à exercer leurs activités.

Au Québec, les dépôts de statuts de constitution selon la partie IA de la Loi sur les compagnies ont augmenté de plus de 8 %, passant de 25 383 en 1986-1987 à 27 456 en 1987-1988. Il est à souligner que plus de 74 % des compagnies qui se sont constituées au Québec l'ont fait sous le régime de la Loi sur les compagnies du Québec.

Statistiques 1987-1988

Service des compagnies

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Partie I :	
Requêtes pour constitution en corporation	6
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	75
Lettres patentes	3
Lettres patentes supplémentaires	47
Partie IA :	
Dépôts de statuts de constitution	27 456
Dépôts de statuts de continuation	1 999
Dépôts de statuts de fusion	472
Dépôts de statuts de modification	7 581
Statuts de constitution enregistrés	24 006
Statuts de continuation enregistrés	1 679
Statuts de fusion enregistrés	444
Statuts de modification enregistrés	6 270
Avis relatifs à un changement d'adresse du siège social enregistrés	5 396
Avis relatifs à un changement dans la composition du conseil d'administration enregistrés	8 771
Partie III :	
Requêtes pour constitution en corporation	5 003
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	1 167
Lettres patentes	2 520
Lettres patentes supplémentaires	665
Changements de dénomination sociale (a. 21) :	
Règlements reçus	88
Règlements approuvés	67
Compagnies dissoutes :	
Dissolutions (a. 28)	1 963
Liquidations	15
Règlements divers (a. 87) :	
Changements de domicile légal ou de siège social	811
Changements du nombre des administrateurs	189
Demandes de :	
Réservations de dénomination sociale	25 090
Certificats de régularité	9 364
Copies de documents	19 852
Informations fournies :	
Au comptoir	48 676
Par téléphone	109 873
Par correspondance	29 417
Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)	
Certificats de reprise d'existence	226
Poursuites pénales	24
Premier avis de dissolution	5 725
Deuxième avis de dissolution	5 579
Enquêtes	877
Rapports annuels reçus	184 538
Rapports initiaux (prospectus) reçus	24 089
Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)	
Permis accordés	152
Avis de changement d'agent	33
Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)	
Constitutions, changements de dénomination sociale et modifications	52

Fichier central des entreprises

Le Service du fichier central des entreprises a pour mandat d'enregistrer et de maintenir à jour une banque de données de toutes les entreprises qui exercent leur activité au Québec. De plus, il doit développer des modes d'accès afin que le fichier soit un outil de travail et de planification pour l'ensemble du réseau gouvernemental. Pour ce faire, il traite tous les documents constitutifs qui proviennent de sources légales et maintient des échanges constants avec sa clientèle sur les éléments d'information contenus dans les dossiers.

Au 31 mars 1988, la population du Fichier central des entreprises était la suivante :

État juridique des entreprises avec ou sans but lucratif[1]

Actives au Québec	681 136
N'opérant plus mais conservant leur charte	18 144
En concordat	498
En faillite	18 498
En instance de dissolution	3 560
Inactives au Québec	56 782
Établissements actifs	127 367
Entreprises dissoutes	183 493
Contrevenant au rapport annuel (compagnies)	20 629
Entreprises dissoutes pour non-production du rapport annuel (compagnies)	93 687
Total	**1 203 794**

1 Les chiffres de ce tableau sont cumulatifs d'une année à l'autre et remontent, dans certains cas, au début du siècle. On conserve les dossiers de faillite et de dissolution aux fins d'archives.

Répartition des entreprises actives inscrites au Fichier central des entreprises selon les lois constitutives

A) Entreprises à but lucratif

Particuliers seuls en affaires	290 538
Sociétés commerciales	82 268
Sociétés professionnelles	4 572
Sociétés en commandite	2 514
Loi spéciale — Canada	182
Compagnies à charte fédérale	97 747
Compagnies à charte ontarienne	1 818
Compagnies à charte étrangère	1 228
Loi spéciale du Parlement de Québec	66
Loi sur les assurances — section n° 1	26
Loi sur les sociétés d'entraide économique	7
Loi sur les compagnies — Partie I	28 486
Loi sur les compagnies de fidéicommis	7
Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité	2
Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone	1
Loi sur les sociétés d'exploration minière	2
Loi sur les compagnies - Partie IA	114 719
Loi sur les syndicats d'élevage	1
Loi sur les compagnies minières	92
Fonds mutuels	101
Total	**624 377**

B) Entreprises à but non lucratif

Associations *bona fide*	1 764
Lois sur les S.I.D.A.C.	52
Loi sur les coopératives, L.R.Q., c. C-67.2	1 781
Loi spéciale du Canada	941
Loi mixte non québécoise	304
Charte fédérale	2 064
Charte ontarienne	9
Charte étrangère	93
Loi spéciale du Parlement de Québec	925
Loi mixte du Québec	418
Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre	12
Loi sur les assurances — section VIII (Sociétés de secours mutuels, assurance-vie)	18
Loi sur les cercles agricoles	23
Loi sur les cités et villes	316
Loi sur les clubs de pêche et de chasse	647
Loi sur les clubs de récréation	1 738
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	47
Loi sur les compagnies — Partie III	34 819
Loi sur les compagnies de cimetières	158
Loi sur les Chevaliers de Colomb	468
Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires	163
Loi sur la constitution de certaines églises	80
Loi sur les corporations de cimetières catholiques	20
Loi sur les fabriques	3 808
Loi sur les sociétés agricoles et laitières	109
Corporations à fonds de sécurité	2
Loi sur l'organisation municipale de certains territoires	8
Loi relativement à la constitution des évêques catholiques romains	332
Loi sur les sociétés d'agriculture	81
Loi sur les sociétés de colonisation	3
Loi sur les sociétés d'horticulture	17
Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance	12
Loi sur l'instruction publique	30
Loi sur les syndicats coopératifs	41
Loi sur les syndicats professionnels	1 235
Code municipal	1 260
Loi sur la Société d'habitation du Québec	620
Loi sur les services de santé et sur les services sociaux	386
Loi sur les corporations religieuses	435

Loi sur les marchés agricoles	10
Loi sur les villes minières	6
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	1 362
Municipalités régionales de comté	95
Loi sur les villages nordiques et administration Kativik	1
Loi modifiant la Loi sur les assurances et autres dispositions légales	46
Total	**56 759**

Le Service du fichier central dispose de 237 écrans dont 137 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 100 chez l'Inspecteur général; 44 imprimantes dont 27 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 17 chez l'Inspecteur général.

Les organismes détenant leurs propres téléregistres reliés au réseau ont accès au Fichier central des entreprises. Voici un tableau illustrant les consultations effectuées par ces organismes entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988 :

Centre de recherche industrielle du Québec	21 118
Commission de la protection de la langue française	12 783
Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec	65 873
Commission des normes du travail	127 196
Commission des valeurs mobilières du Québec	10 117
Hydro-Québec	24 790
L'Inspecteur général des institutions financières	
— Informatique	3 864
— Service des compagnies	1 146 217
— Service du fichier central des entreprises	1 980 167
Ministère de la Justice :	
— Protonotaire — Montréal	347 426
— Protonotaire — Québec	22 743
— Service des affaires civiles et pénales	9 679
Ministère de l'Énergie et des Ressources	1 781
Ministère de l'Environnement	63 543
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	6 261
Ministère du Revenu	913 428
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1 649
Ministère du Tourisme	30 849
Office de la langue française	21 469
Office de la protection du consommateur	34 164
Régie de l'assurance automobile du Québec	169 706
Régie des entreprises de construction du Québec	40 442
Régie des loteries et courses du Québec	667
Régie des permis d'alcool	661
Service des achats du gouvernement	31 094
Sûreté du Québec — Montréal	29 328
Total	**5 117 015**

Activités des téléregistres du Service du fichier central des entreprises

Recherches alphabétiques	595 381
Recherches numériques	540 437
Enregistrements	88 865
Modifications diverses	411 113
Modifications aux administrateurs	238 311
Cardex	24 457
Transactions diverses	81 603
Total	**1 980 167**
Grand total	**7 097 182**

Répartition des fichiers affiliés au Fichier central des entreprises

Au 31 mars 1988, 213 fichiers affiliés étaient répartis de la façon suivante dans 36 ministères et organismes :

Ministères

Affaires culturelles	4
Affaires municipales	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	24
Communications	2
Énergie et Ressources	6
Environnement	17
Industrie et Commerce	13
Justice (Sûreté du Québec)	4
Loisir, Chasse et Pêche	4
Revenu	2
Santé et Services sociaux	2
Tourisme	6
Transports	1
Total	**86**

Organismes

Centre de recherche industrielle du Québec	2
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2
Commission de formation professionnelle de l'Outaouais	1
Commission des normes du travail	2
Commission de la construction	1

Commission des valeurs mobilières du Québec	1
Consommation et Corporations Canada	1
Hydro-Québec	2
L'Inspecteur général des institutions financières	3
Office de la langue française	81
Office de planification et de développement du Québec	1
Office de la protection du consommateur	2
Office des personnes handicapées du Québec	1
Office des professions du Québec	1
Office des services de garde à l'enfance	1
Régie de l'assurance automobile du Québec	4
Régie de l'électricité et du gaz	6
Régie des assurances agricoles du Québec	2
Régie des entreprises de construction du Québec	1
Régie des rentes du Québec	1
Régie du cinéma	2
Service des assurances	2
Télé-Université	7
Total	**127**
Grand total	**213**

Enfin, le Fichier central des entreprises a dû exécuter différents travaux tels que traiter les rapports annuels reçus, répondre à 1 058 demandes de listes ou statistiques qui ont résulté en 2 076 rapports d'extraction. Le Service à la clientèle a répondu à 89 869 appels téléphoniques et donné 138 197 renseignements.

Services aux citoyens

Lorsque les citoyens confient à des institutions leurs ressources financières pour les faire fructifier ou encore pour se protéger, ils s'attendent à ce que ces institutions soient en bonne santé financière. C'est le rôle de l'Inspecteur général des institutions financières de surveiller et de contrôler ces institutions, comme le démontre le présent rapport.

Par ailleurs, quand les citoyens veulent avoir accès aux services qui sont à leur disposition, demander un renseignement ou porter plainte, ils sont en droit d'obtenir des actions rapides et des avis éclairés. C'est dans cette optique que l'Inspecteur général des institutions financières attache la plus haute importance à l'efficacité et à la rapidité des services qu'il peut offrir aux citoyens.

Dans le cadre de la politique gouvernementale en matière d'humanisation des services aux citoyens, l'Inspecteur général des institutions financières offre plusieurs portes d'entrée à ses diverses clientèles, tant en assurances que dans le secteur des institutions de dépôts ou des entreprises.

Assurances

En assurances de personnes on a, au cours de la dernière année, traité 668 plaintes et répondu à 12 057 demandes de renseignements. Du côté des assurances générales, le nombre de plaintes traitées s'est élevé à 1 386 et le nombre de demandes de renseignements à 20 629.

Au Service de l'émission des certificats d'agents d'assurances ou d'experts en sinistres, 12 500 demandes d'informations ou de renseignements provenant du milieu des assurances furent traitées. Les diverses transactions concernent les exigences relatives à l'obtention d'un certificat d'agent d'assurances ou d'expert en sinistres, la convocation aux examens, les résultats obtenus à ces examens, la modification de la recommandation d'un assureur, la remise en vigueur du certificat et/ou l'annulation d'un certificat.

Institutions de dépôts

La Direction générale des institutions de dépôts répond aux demandes de renseignements du public et analyse les plaintes formulées par les usagers des institutions de dépôts. À cette fin, des relations sont établies avec les services au public de Communication-Québec et de l'Office de la protection du consommateur, qui agissent comme intermédiaires entre les citoyens et la Direction générale.

Au cours de la dernière année, la Direction générale a répondu à près de 500 demandes de renseignements et analysé plus de 300 plaintes. La majorité des plaintes trouvent leur solution à la suite d'une communication sommaire avec les institutions concernées ; certaines ont nécessité des recherches plus approfondies. Dans certains cas, des vérifications sont effectuées à l'occasion d'une visite d'inspection.

Un nouveau système téléphonique a été mis en place afin d'améliorer les communications et le traitement des plaintes et demandes d'information reçues des citoyens de la ville de Montréal et de ses régions périphériques. Les appels sont maintenant acheminés directement à Québec sans que le citoyen n'encoure de frais additionnels.

Entreprises

La Direction des entreprises met maintenant à la disposition de sa clientèle, aux comptoirs de Québec et de Montréal, des écrans qui permettent au public d'avoir accès directement au Fichier central des entreprises et d'obtenir ainsi des renseignements sur les entreprises existantes au Québec. Le même service est aussi disponible au bureau du protonotaire au palais de justice de Montréal. Afin de répondre au plus grand nombre d'appels possible, on a ajouté une ligne téléphonique et du personnel au bureau de Montréal. Le public peut ainsi avoir plus facilement accès aux renseignements sur les entreprises faisant affaires au Québec.

Renseignements généraux

En matière de renseignements au public sur l'ensemble des activités de l'Inspecteur général des institutions financières, la Direction des communications joue toujours son rôle de point de chute et de répartiteur pour l'ensemble de l'organisme, tant en ce qui concerne les appels téléphoniques (renseignements généraux) que les demandes écrites. Par ailleurs, la Direction a distribué de nombreux exemplaires de diverses brochures ou dépliants disponibles gratuitement à ses bureaux, en plus des rapports annuels et des autres documents que l'on peut aussi s'y procurer.

Salons de l'Épargne-Placements

À Montréal comme à Québec, ces salons constituent le lieu privilégié de rencontre entre l'organisme et ses clientèles spécifiques, tant du côté des citoyens que du côté des autres exposants, notamment les institutions de dépôts et les assureurs.

Au fil des ans, on a pu constater une évolution certaine dans les préoccupations des citoyens en ce qui a trait à la gestion de leurs finances personnelles et à ce qu'ils peuvent s'attendre à recevoir comme service de la part des différentes institutions et des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans ce secteur.

L'Inspecteur général s'efforce de maintenir ce contact afin d'être en mesure de réagir rapidement et efficacement aux fluctuations et mutations qui sont maintenant monnaie courante dans ce secteur important de l'économie du Québec.

L'Inspecteur général des institutions financières

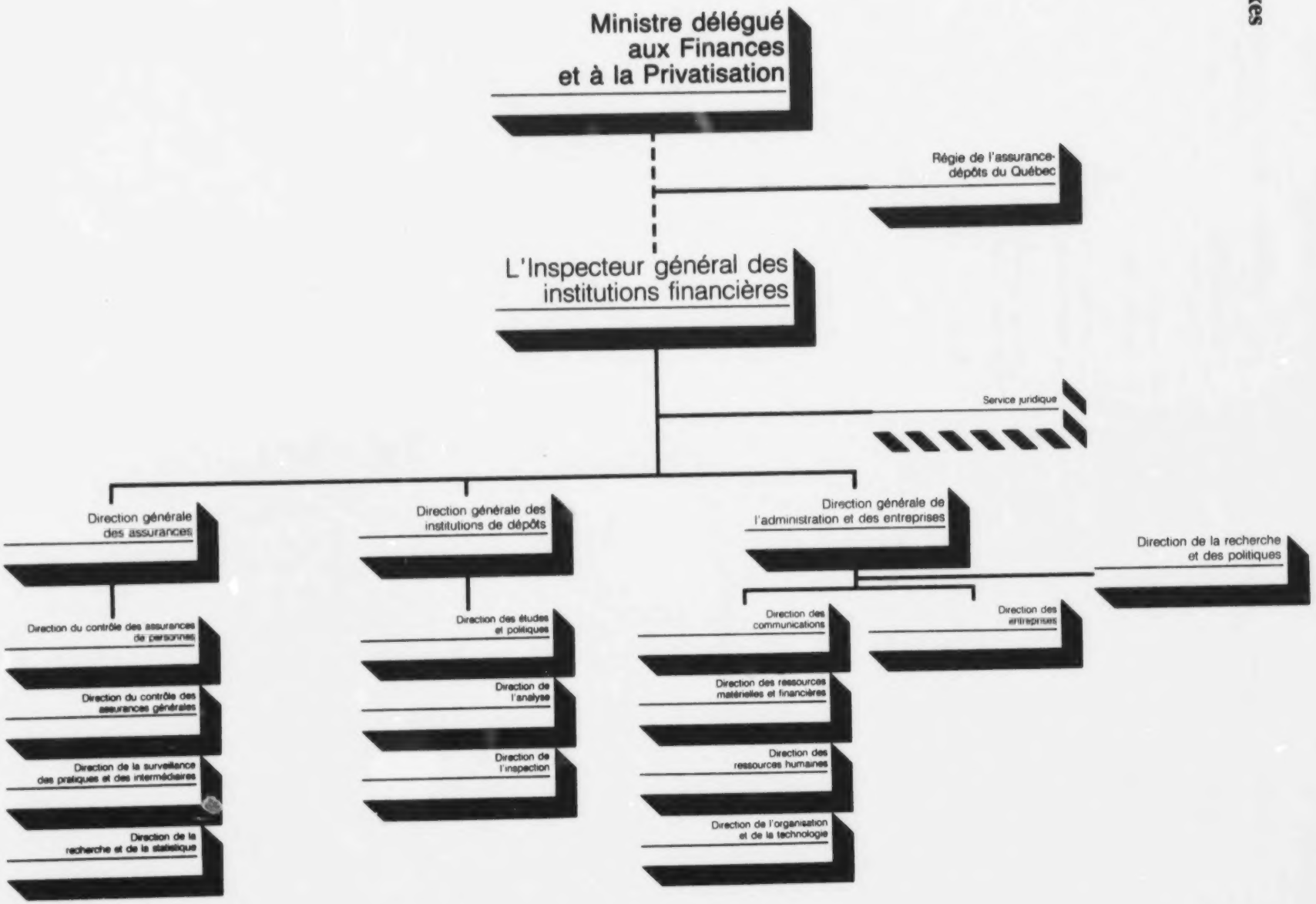

Budget total

	1987-1988
Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 576 755 $
Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	3 990 181 $
Gestion du régime de l'asssurance-dépôts*	296 812 $
Administration générale et enregistrement des entreprises	10 674 956 $
Total**	**18 538 704 $**

* La Régie de l'assurance-dépôts du Québec produit et dépose son propre rapport annuel. Elle a cependant des liens administratifs très étroits avec l'Inspecteur général des institutions financières. C'est la raison pour laquelle elle est inscrite dans ces tableaux.

** Ce total est tiré des crédits votés et autres modifications apportées au cours de l'exercice 1987-1988.

Revenus

	1987-1988
Direction générale des assurances	
— cotisations	4 843 000 $
— permis et certificats, compagnies et agents	1 832 000 $
— certificats d'expert en sinistres	166 000 $
	6 841 000 $
Direction générale des institutions de dépôts	
— cotisations (fiducies)	598 000 $
— frais d'inspection	36 000 $
— permis (fiducies)	18 000 $
	652 000 $
Direction générale de l'administration et des entreprises	
— rapports annuels et initiaux	11 108 000 $
— créations et modifications de personnes morales	9 711 000 $
— Régie de l'assurance-dépôts du Québec — (Contrat de service)	278 000 $
	21 097 000 $
Autres revenus	**95 000 $**
Total	**28 685 000 $**

Les responsables (au 31 mars 1988)

L'inspecteur général des institutions financières
Me Jean-Marie Bouchard, B.A., LL.L., M. Fisc.

Surintendant des assurances
Guy Monfette

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Personnel autorisé au 31 mars 1988*

Hors cadre	3
Cadres	26
Professionnels	154
Agents de maîtrise	10
Fonctionnaires	238
Ouvriers	3
Total	**434**
Occasionnels et étudiants	**41**

* Incluant le personnel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (un cadre, deux professionnels, deux fonctionnaires et un occasionnel).

Organigramme

Direction générale des assurances

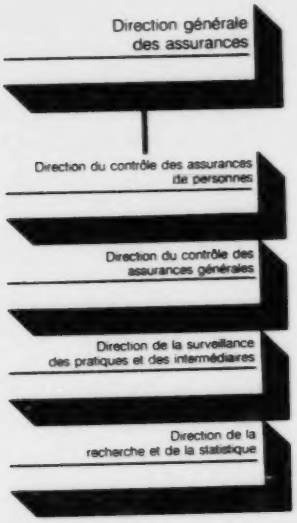

Budget de la Direction générale des assurances

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 576 755 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1988)

Hors cadre	1
Cadres	6
Professionnels	48
Fonctionnaires	42
Total	**97**
Occasionnels et étudiants	12

Les responsables (au 31 mars 1988)

Surintendant des assurances
Guy Monfette

Directeur du contrôle des assurances de personnes
Vacant

Directeur du contrôle des assurances générales
André Vallière

Directeur de la surveillance des pratiques et des intermédiaires
Claude Coulombe

Directeur de la recherche et de la statistique
Raynald Viger

Organigramme

Direction générale des institutions de dépôts

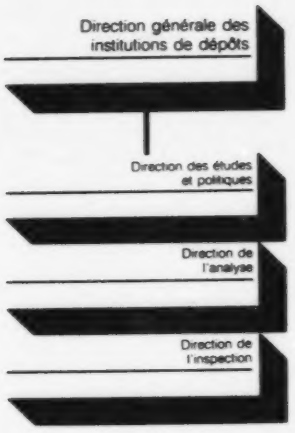

Budget de la Direction générale des institutions de dépôts

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	3 990 181 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1988)

Hors cadre	1
Cadres	9
Professionnels	64
Fonctionnaires	17
Total	**91**
Occasionnels et étudiants	2

Les responsables (au 31 mars 1988)

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directeur des études et politiques
Alfred Vaillancourt

Directeur de l'analyse
Jocelyn Croteau

Directeur de l'inspection
Conrad R. Veillette

Québec

— Chef de la division A, ***Raymond J. Maheu***

— Chef de la division B, ***Jacques Pouliot***

Montréal

— Chef de la division C, ***Yvon Ruel***

— Chef de la division D, ***Jean Cusson***

— Chef de la division E, ***Claude Gendron***

Organigramme

Direction générale de l'administration et des entreprises

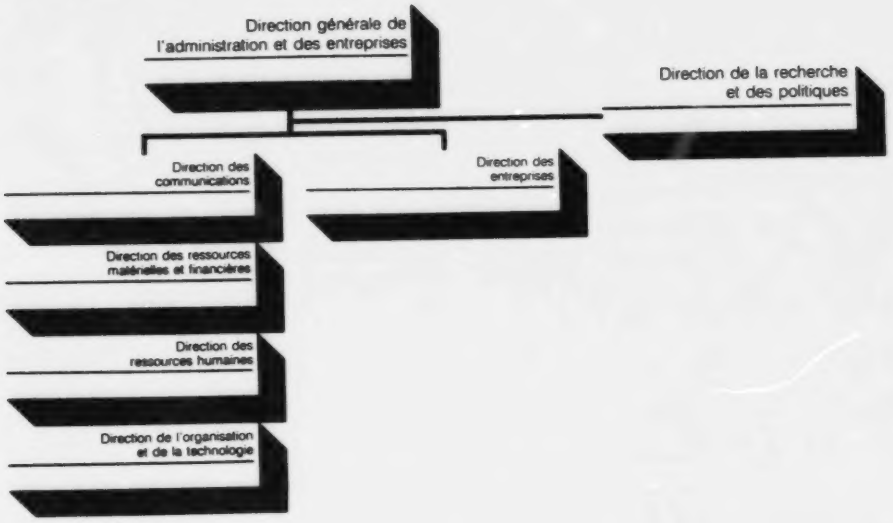

Budget de la Direction générale de l'administration et des entreprises

Administration générale et enregistrement des entreprises	10 674 956 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1988)*

Cadres	11
Professionnels	40
Agents de maîtrise	10
Fonctionnaires	177
Ouvriers	3
Total	**241**
Occasionnels et étudiants	26

* Incluant le personnel du bureau de l'Inspecteur général et le personnel de soutien du Service juridique.

Les responsables (au 31 mars 1988)

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Directeur de la recherche et des politiques
Marc-André Labrecque

Directeur des communications
Thomas-Louis Simard

Directeur des ressources matérielles et financières
Jules Deschênes

Directeur des ressources humaines
Annette Plante

Directeur de l'organisation et de la technologie
Jean-Pierre April

Directeur des entreprises
Roger Lequy

Liste des lois administrées par l'Inspecteur général des institutions financières

A) Responsabilité de l'administration d'une loi en vertu d'une disposition expresse à cet effet ou en vertu de l'annexe I de la Loi sur l'inspecteur général des institutions financières.

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) a. 422.1

Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3) a. 31

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3.1) a. 146.1

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4) a. 2

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) a. 1.1

Loi sur les compagnies de fidéicommis (L.R.Q., c. C-41) a. 37

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46) a. 14

Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47) a. 23

Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., c. C-69.1) a. 77

Loi sur les courtiers d'assurances (L.R.Q., c. C-74)

Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (L.R.Q., c. D-1)

Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4)

Loi sur la mainmorte (L.R.Q., c. M-1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16) a. 53

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22) a. 17

Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1) a. 37

Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30) a. 9

Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins (L.Q., 1971, c. 80)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1973, c. 68)

B) Principales fonctions et principaux pouvoirs exercés en vertu de certaines dispositions d'une loi.

Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25) a. 1, 93, 161, titre VII, 177-178-179-180-181-182-183

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26) a. 6, 10, 13.1, 31.4, 34.2, 42

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) a. 458.16, 458.18, 458.19, 458.21, 458.40

Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22) a. 1, 2, 4

Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23) a. 1, 4

Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) a. 649, 651, 652, 654, 673

Loi sur la communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1) a. 76

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2) a. 113

Loi sur la communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-73.3) a. 84

Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., c. C-40) a. 1, 4, 5, 11

Loi sur les compagnies de garanties (L.R.Q., c. C-43) a. 6, 9

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité (L.R.Q., c. C-44) a. 8, 10

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (L.R.Q., c. C-69) a. 2, 8, 29, 30, 46, 50

Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71) a. 2, 5, 7, 15, 16

Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17) a. 3, 6, 13, 19

Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1) a. 2, 11, 16, 21

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières (L.R.Q., c. I-11.1) a. 1, 8, 9, 9.1, 21, 22

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-14) a. 233

Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5) a. 64, 66, 66.1, 67, 119, 120, 121

Loi sur les sociétés d'exploration minière (L.R.Q., c. S-26) a. 2, 5, 21, 22, 25

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40) a. 1, 9, 10, 11, 20, 26

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1987-1988

L'Inspecteur général des institutions financières doit inclure dans son rapport annuel un état des permis accordés aux compagnies étrangères qui font affaires au Québec, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q. c. C-46).

Les corporations étrangères, sujettes à l'obtention d'un permis pour faire affaires au Québec et qui paraissent au rapport, comprennent « les corporations commerciales et les compagnies à fonds social non constituées par ou en vertu d'une loi de la Législature de cette province et du Parlement du Canada » (art. 2). Toutefois, les compagnies de la province de l'Ontario ne sont pas assujetties à l'obligation de se munir d'un permis de faire affaires, puisque cette province se prévaut des dispositions de réciprocité prévues au paragraphe 4 de l'article 2 de la même loi, et par l'arrêté en conseil approuvé le 15 février 1930.

Si ces exemptions existent quant à l'obligation d'obtenir un permis de faire affaires pour les compagnies fédérales et ontariennes, ces dernières ne demeurent pas moins assujetties à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22), tout comme les autres compagnies faisant affaires au Québec. Le permis émis aux compagnies étrangères possède un caractère permanent et n'a donc pas à faire l'objet d'un renouvellement annuel. Cependant, ce permis peut être retiré «si la corporation étrangère omet d'observer les restrictions et conditions de ce permis, ou les règlements concernant la nomination et le maintien d'un représentant dans cette province ou de s'y conformer» (art. 9).

Le Service des compagnies a accordé 152 permis en 1987-1988.

État des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1987-1988

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
72548 MANITOBA CORPORATION 2574-5324	Manitoba	1987 06 11	300,00 $	1 004 000,00 $
72550 MANITOBA CORPORATION 2574-5340	Manitoba	1987 06 11	300,00 $	798 000,00 $
72801 MANITOBA CORPORATION 2574-5373	Manitoba	1987 06 11	300,00 $	675 000,00 $
72802 MANITOBA CORPORATION 2574-5399	Manitoba	1987 08 13	300,00 $	900 220,00 $
AGENCE DE VOYAGE BRITISH PACIFIC INC. 2595-4140	Colombie-Britannique	1987 10 28	3 000,00 $	100 000,00 $
AGENCE DELTEX INC. 1709-3527	Colombie-Britannique	1987 04 24	2 624,35 $	1 001,00 $
AIR TRANSIT CF LTÉE 2243-3692	Alberta	1987 12 23	300,00 $	40 000,00 $
ARTICLES DE RÉCRÉATION NORSTAR LTÉE 2560-2731	Alberta	1987 04 15	300,00 $	40 000,00 $
A. M. CASTLE & CIE LTÉE 2585-8689	Delaware	1987 08 18	3 000,00 $	—
BOEUF DE L'OUEST NOUVEAU LTÉE 2582-6033	Nouvelle-Écosse	1987 08 07	300,00 $	4 000,00 $
LA BRIGADE DES CHATS INC. 2588-4313	Delaware	1987 08 27	300,00 $ (U.S.)	100,00 $
CARL ZEISS OPTIQUE, INC. 2596-6524	Delaware	1987 12 01	300,00 $	—
CENTRE ÉCONOMALLS LTÉE 2565-2355	Terre-Neuve	1988 03 15	300,00 $	100,00 $
CHIMIE NOVACOR LTÉE 2523-2448	Alberta	1987 05 01	1 085,00 $	40 000,00 $
CLUB MED VENTES, INC. 1356-7771*	Delaware	1988 03 14	100,00 $	—
COLLÈGE PROFESSIONNEL LA CARRIÈRE LTÉE 2576-0224	Alberta	1987 06 22	300,00 $	—
COMPAGNIE AMÉRICAINE DE TERRAINS AURIFÈRES RÉUNIS INC. 2582-5993	Delaware	1987 10 05	300,00 $	500,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
CONSTRUCTION LEDCOR LIMITÉE 2614-4444	Colombie-Britannique	1988 02 16	785,00 $	40 000,00 $
CORPORATION CANADIENNE DE PLANIFICATION EN PLACEMENTS 2582-2453	Alberta	1987 07 30	300,00 $	200 000,00 $
LA CORPORATION CONSOLIDATED RAIL 2564-0616	Pennsylvanie	1987 06 05	3 000,00 $	—
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TRICOR INC. 2614-8189	Manitoba	1988 01 15	300,00 $	—
CORPORATION D'ÉNERGIE PLATT 2613-7687	Delaware	1987 12 30	3 000,00 $	100 000,00 $
CORPORATION D'OR FREEPORT-MCMORAN 2579-7697	Delaware	1987 07 15	3 000,00 $	40 000,00 $
LA CORPORATION D'ORDINATEURS PARALLÈLES DU CANADA LTÉE 2561-5378	Delaware	1987 04 03	394,50 $	40 000,00 $
LA CORPORATION FINANCIÈRE PACIFIQUE NATIONALE 2493-9340*	Colombie-Britannique	1987 08 21	3 000,00 $	—
LA CORPORATION GLOBE COMMUNICATIONS 2576-3426	Delaware	1987 06 25	300,00 $	1 000,00 $
CORPORATION MINIÈRE ADOLA 2399-7240	Colombie-Britannique	1987 04 03	3 000,00 $	40 000,00 $
CORPORATION MULTILIS 2607-2363	Delaware	1987 12 21	300,00 $	20 000,00 $
CORPORATION RESSOURCES DELAWARE 2494-8242	Colombie-Britannique	1987 12 10	3 000,00 $	200 000,00 $
CORPORATION RESSOURCES RIVERTON 2596-3752	Colombie-Britannique	1987 10 21	3 000,00 $	—
LA CORPORATION R.D. BICKNELL 2606-9195	New York	1988 01 07	300,00 $	40 000,00 $
CORPORATION SAGA 2555-6382	New York	1987 08 10	300,00 $	1 000,00 $
CORPORATION STROMBERG-CARLSON 2585-4258	Delaware	1987 08 10	1 085,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LA CORPORATION À PORTEFEUILLE DE LOCATION PACIFIQUE NATIONALE 2585-8044	Colombie-Britannique	1987 08 21	300,00 $	—
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT BCE 1501-1729*	Colombie-Britannique	1987 09 16	867,50 $	—
LA CORPORATION DE GÉOPHYSIQUE VERITAS LTÉE 2609-5224	Alberta	1987 11 30	300,00 $	—
LA CORPORATION DE LOCATION PACIFIQUE NATIONALE 2493-9332*	Colombie-Britannique	1987 08 20	300,00 $	—
LA CORPORATION DE LOCATION DE VÉHICULES PACIFIQUE NATIONALE 2493-9290*	Colombie-Britannique	1987 08 21	440,00 $	—
COUTEAUX MICHIGAN DU CANADA LTÉE 2606-8478	Michigan	1987 11 30	312,50 $	1 000,00 $
DAKIN CANADA LIMITÉE 2489-4123	Colombie-Britannique	1988 02 05	785,00 $	—
DÉMÉNAGEMENT G.K. THOMPSON LTÉE 1203-1902	Nouvelle-Écosse	1987 05 08	300,00 $	—
DEVRON-HERCULES INC. 2607-4799	Colombie-Britannique	1988 02 02	908,00 $	—
DISTRIBUTION BREWMASTER LTÉE 2578-7680	Colombie-Britannique	1987 08 14	3 000,00 $	—
DUNN, COLLINGWOOD & CIE LTÉE 2601-4241	Royaume-Uni	1987 12 02	315,00 $	20 000,00 $
DYNAWARE INTERNATIONAL INC. 2590-4335	Alberta	1987 09 10	300,00 $	—
ENRON CANADA LTÉE 2453-0636*	Alberta	1987 04 24	100,00 $	—
ENTREPRISES DJAWA PACIFIQUE LTÉE 2564-0764	Colombie-Britannique	1987 04 10	375,00 $	—
ENTREPRISES JO-ANN LTÉE 2509-0564	Colombie-Britannique	1987 04 07	1 085,00 $	40 000,00 $
ENTRETIEN CATALYTIC INC. 2565-3437	Alberta	1987 04 21	300,00 $	1 000,00 $
ÉQUICOR INC. 2613-3793	Delaware	1988 01 07	300,00 $	500 000,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LES ÉQUIPEMENTS FORAN LTÉE 1896-0963	Nouveau-Brunswick	1988 01 29	300,00 $	5 000,00 $
ETI, EXPLOSIFS ET TECHNOLOGIES INTERNATIONALES (CANADA) LTÉE 2647-2662	Delaware	1988 02 04	375,00 $	40 000,00 $
EXPÉDITION GALE INC. 2589-9493	New Jersey	1987 11 10	472,50 $	100 000,00 $
LES FERMES R.R.A.B. LTÉE 2509-4343	Nouveau-Brunswick	1987 05 07	300,00 $	40 000,00 $
LES FIBRES AGGLOMÉRÉES GEORGIA, INC. 2652-4652	New Jersey	1988 03 21	404,25 $	40 000,00 $
FORAGE AU DIAMANT DE L'ARCTIQUE LTÉE 2562-5856	Colombie-Britannique	1987 05 21	300,00 $	40 000,00 $
FPI FRUITS DE MER LTÉE 2335-1612	Terre-Neuve	1987 10 06	300,00 $	7 000 000,00 $
F. X. COUGHLIN - CANADA, INC. 2572-5896	Michigan	1987 06 04	335,00 $	19 000,00 $
GARAGE D'ASTOUS LTÉE 2575-3112	Nouveau-Brunswick	1987 07 14	325,75 $	40 000,00 $
GOLDSMITH MINÉRAUX LIMITÉE 2603-6186	Colombie-Britannique	1987 11 02	3 000,00 $	—
LE GROUPE DE VOYAGE MARLIN LTÉE 2591-1900	Alberta	1988 03 16	300,00 $	—
LE GROUPE FOULIS LTÉE 2470-9503*	Nouvelle-Écosse	1987 09 29	100,00 $	—
LE GUIDE CANADIEN DES PRIX D'AUTOMOBILES INC. 2562-4024	Colombie-Britannique	1987 04 07	300,00 $	40 000,00 $
H.A. SIMONS LTÉE 2613-9410	Colombie-Britannique	1987 12 18	300,00 $	—
IMAGES GLOBALES INC. 2579-7713	Colombie-Britannique	1987 07 16	785,00 $	—
LES IMMEUBLES SALÈVE INC. 2653-4305	Liechtenstein	1988 02 09	307,50 $	50 000,00 $
LES IMMEUBLES CANAM (1987) INC. 2590-8864	République du Venezuela	1987 12 08	300,00 $	39 999,00 $
LES IMPORTATIONS WEST BAY LTÉE 2614-8684	Rhode Island and Providence Plantations	1988 02 08	440,00 $	2 000,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LES INDUSTRIES JILBEY LTÉE 2495-8886	Colombie-Britannique	1987 10 14	300,00 $	—
INSTITUT PROMOTION MARCHÉS S.A. INPROMAR LTÉE 2268-4427	Suisse	1987 07 24	885,75 $	500 000,00 $
INSTITUT JOYCE : CORPORATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2579-2540	Washington	1987 08 03	332,50 $	5 000,00 $
LES INTÉRIEURS LEBY INC. 2658-7550	Nouveau-Brunswick	1988 03 18	300,00 $	500,00 $
INTERTAN CANADA LTÉE 1289-8219*	Alberta	1987 04 07	100,00 $	—
LES INVESTISSEMENTS BANIN INC. 2575-2015	République de Panama	1987 06 10	300,00 $	40 000,00 $
INVESTISSEMENTS BORU PTE LTÉE 2660-4850	Jersey, Channel Islands	1988 03 11	300,00 $	40 000,00 $
JOUETS KENNER PARKER INTERNATIONAL INC. 2556-6035	Delaware	1987 05 08	393,20 $	—
LABORATOIRE DE CATALYSE (CANADA) LTÉE 1620-6716	Alberta	1987 04 06	300,00 $	40 000,00 $
LOT LIGNES AÉRIENNES POLONAISES INC. 1653-8241	Pologne	1987 05 26	300,00 $	—
LOWRANCE CANADA, DIVISION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES LOWRANCE INC. 2580-3818	Delaware	1987 07 28	3 000,00 $	—
LYONDELL PÉTROCHIMIQUE INC. 2347-6583*	Nevada	1988 01 07	100,00 $	—
MESSAGERIES DE PRESSE BURNS INC. 2581-7669	New York	1987 08 18	333,75 $	50 000,00 $
MILNE & CRAIGHEAD COURTIERS EN DOUANE (CANADA) LTÉE 2266-5855	Alberta	1987 12 23	300,00 $	40 000,00 $
LES MINERAIS BUD LTÉE 2573-4914	Colombie-Britannique	1987 07 22	3 000,00 $	40 000,00 $
MINES BHP-UTAH LTÉE 1357-8067*	Delaware	1988 01 07	100,00 $	—
M.A. STEWART & FILS LTÉE 1760-7698	Colombie-Britannique	1987 09 03	300,00 $	20 000,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
NOUVEAU PLATINE DU QUÉBEC INC. 2610-0131	Alberta	1988 01 07	300,00 $	—
LES NOUVELLES INDUSTRIES FLYER LIMITÉE 1309-2499*	Manitoba	1987 05 08	100,00 $	—
PÂTE À PAPIER MILLAR WESTERN LTÉE 2593-2120	Alberta	1987 10 05	300,00 $	—
PECHINEY REYNOLDS QUÉBEC, INC. 2254-4191*	Nebraska	1987 09 03	100,00 $	—
PÉTROLE SHOAL LTÉE 2652-4736	Colombie-Britannique	1988 03 02	3 000,00 $	100 000,00 $
PLACE MONTCALM HÔTEL, INC. 2592-3772	Delaware	1987 12 14	300,00 $	1 000,00 $
LES PRODUCTIONS DE DROIT CRIMINEL INC. 2585-0470	Californie	1987 08 26	785,00 $	—
LES PRODUITS DOMINION PAPERBOARD LTÉE 2442-9466*	Nouvelle-Écosse	1987 11 30	100,00 $	—
PRODUITS D'ORDINATEUR DU NORD INC. 2484-2593	Colombie-Britannique	1987 10 16	300,00 $	40 000,00 $
PRODUITS INFORMATIQUES QMS LTÉE 2490-5978*	Colombie-Britannique	1987 10 21	1 500,00 $	—
PROPRIÉTÉS GAINERS INC. 2575-3153	Alberta	1987 06 18	300,00 $	—
QPX MINÉRAUX INC. 2612-0378	Colombie-Britannique	1987 12 23	300,00 $	—
RESSOURCES AMERITEX LTÉE 2604-1889	Colombie-Britannique	1987 11 06	3 000,00 $	—
LES RESSOURCES ARMENO INC. 2595-0726	Colombie-Britannique	1987 11 13	3 000,00 $	—
LES RESSOURCES AURIFÈRES VALÉRIE LTÉE 2614-2414	Colombie-Britannique	1988 02 02	3 000,00 $	—
LES RESSOURCES BRANER INC. 2654-4510	Colombie-Britannique	1988 02 15	3 000,00 $	—
RESSOURCES CONSOLIDÉES NRD LTÉE 1447-2203*	Colombie-Britannique	1987 07 21	100,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
RESSOURCES MONEYWISE INC. 2591-4888	Colombie-Britannique	1987 09 23	3 000,00 $	—
LES RESSOURCES O.P. INC. 2568-5827	Colombie-Britannique	1987 11 24	3 000,00 $	2 000 000,00 $
RESSOURCES PREMIER GOLD INC. 2647-2373	Colombie-Britannique	1988 01 18	3 000,00 $	—
LES RESSOURCES STANDARD INC. 1446-4739	Colombie-Britannique	1987 11 24	3 000,00 $	2 000 000,00 $
RESSOURCES WORLD WISE INC. 2597-5210	Colombie-Britannique	1987 10 16	300,00 $	—
RESSOURCES PAN ORVANA INC. 2604-7688	Colombie-Britannique	1988 02 02	3 000,00 $	645 000,00 $
RESSOURCES & EXPLORATIONS FARGIO INC. 2597-5624	Colombie-Britannique	1987 10 16	300,00 $	—
RESSOURCES & EXPLORATIONS MILAN LTÉE 2588-2481	Colombie-Britannique	1987 08 27	3 000,00 $	—
SERVICE DE TRANSPORT DE COLIS TRANS CANADA LTÉE 1509-2588*FR	Colombie-Britannique	1987 11 20	—	—
SERVICE KOCH, INC. 2585-8192	Kansas	1987 08 18	665,00 $	—
LES SERVICES FINANCIERS PEMBERTON INC. 2582-9557	Colombie-Britannique	1987 08 06	785,00 $	10 000,00 $
LES SERVICES MINIERS HARTCO LTÉE 2648-6472	Alberta	1988 02 10	300,00 $	40 000,00 $
SERVICES DE GESTION PROTEA (DE L'EST) INC. 2585-8242	Colombie-Britannique	1987 08 21	785,00 $	—
SERVICES DE TRANSFERTS DE PERSONNELS DU COMMONWEALTH INC. 2582-5936	Pennsylvanie	1987 07 27	300,00 $	1 000,00 $
SOCIÉTÉ AMERICAN VENTURES INC. 2597-5665	Colombie-Britannique	1987 10 16	300,00 $	—
SOCIÉTÉ D'ACQUISITION BALLY INC. 2579-7705	Delaware	1987 07 15	300,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE YORX DU CANADA 2479-5809	Delaware	1987 08 26	325,00 $	60 000,00 $
SOCIÉTÉ D'EXPLORATION BATTLE MOUNTAIN INC. 1255-2584*	Texas	1988 01 07	100,00 $	—
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE NEW ENGLAND (CANADA) LTÉE 2657-0523	Nouveau-Brunswick	1988 02 24	1 335,00 $	—
SOCIÉTÉ MINIÈRE DE LA CÔTE DU PACIFIQUE INC. 2193-6786	Delaware	1987 06 19	300,00 $	100 000,00 $
SOCIÉTÉ MONDIALE FELTON INC. 2589-1763	Delaware	1987 10 07	505,00 $	5 000,00 $
SOCIÉTÉ SAFEGUARD VENTURES INC. 2647-2209	Colombie-Britannique	1988 01 18	300,00 $	—
SOCIÉTÉ DE COMMERCIALISATION AUTO INSIDER INC. 2583-5315	Californie	1987 09 02	396,45 $	40 000,00 $
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU CAPITAL (S.C.C.) III (1987) LTÉE 2602-3473	Colombie-Britannique	1987 11 06	375,00 $	—
SOCIÉTÉ DE HOUILLE ARCO INC. 2347-6625*	Delaware	1987 09 04	100,00 $	40 000,00 $
SOCIÉTÉ DE RÉPARATION D'AUTORAILS GENERAL ELECTRIC INC. 2610-4018	Delaware	1988 01 08	300,00 $	300 000,00 $
LA SOCIÉTÉ DE VALEURS NOMURA, LTÉE 2608-6645	Japon	1987 11 23	3 000,00 $	—
LA SOCIÉTÉ DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE FIRST CITY LTÉE 2578-1360	Colombie-Britannique	1987 07 13	785,00 $	—
SOCIÉTÉ SHIVA VENTURES INC. 2647-2266	Colombie-Britannique	1988 01 18	3 000,00 $	—
STO INDUSTRIES, INC. 2597-5764	New York	1987 11 03	505,00 $	5 000,00 $
SYSTÈMES D'ÉNERGIE CHARTER C&D CANADA, INC. 2455-4867*	Delaware	1987 01 15	100,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
SYSTÈMES INFORMATIQUE WCC INC. 2587-1914	Michigan	1987 10 30	300,00 $	—
SYSTÈMES SAFEMATIC INC. 2588-1780	Georgie	1987 09 16	300,00 $	—
SYSTÈMES DE TRANSPORT INTERMODAL INC. 2583-5281	Delaware	1987 08 07	300,00 $	—
LES SYSTÈMES KYBE INC. 2523-7769	Massachusetts	1987 05 28	1 025,00 $	40 000,00 $
LA TECHNOLOGIE AU COURANT INC. 2598-7108	Colombie-Britannique	1988 01 14	3 000,00 $	1,00 $
TECHNOLOGIE DE COUPE DE PRÉCISION SYSTI MATIC (CANADA) LTÉE 2660-9461	Colombie-Britannique	1988 03 14	505,00 $	—
LES TECHNOLOGIES CANADIENNES ANTI-CORROSIVES INC. 2614-2265	Colombie-Britannique	1988 01 15	1 085,00 $	—
TRANSPORT MOTORISÉ SANBORN INC. 2561-5543	New Jersey	1988 03 21	778,70 $	50 000,00 $
TRANSPORT OVERNITE (QUÉBEC) INC. 2520-7507	Virginie	1987 05 21	3 000,00 $	150 000,00 $
TRANSPORT TIPPLE'S LTÉE 2606-8544	Terre-Neuve	1987 11 16	300,00 $	5 000,00 $
TRANSPORT YELLOW INC. 1474-6952	Indiana	1987 09 25	1 460,00 $	250 000,00 $
TRANSPORTEURS DE LIQUIDES L-KEN, INC. 2610-7912	Commonwealth du Kentucky	1988 01 18	300,00 $	—
UTA (UNION DE TRANSPORTS AÉRIENS) LTÉE 2582-9508	République française	1987 08 18	300,00 $	—
LES VALEURS MOBILIÈRES EQUITEC LTÉE 2576-3368	Nouvelle-Écosse	1987 06 17	300,00 $	5 000,00 $
VALEURS MOBILIÈRES PEMBERTON INC. 2511-2616*	Colombie-Britannique	1987 12 14	1 500,00 $	—
VÉLO PAULMAR INC. 2659-2568	Manitoba	1988 03 09	300,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
V. & H. DE TOURDONNET LTÉE 2596-3679	Colombie-Britannique	1987 12 23	300,00 $	40 000,00 $
WALMAR (EST DU CANADA) LTÉE 2523-6555	Nouvelle-Écosse	1987 09 02	635,00 $	—
WILSON AUTO ÉLECTRIQUE LTÉE 2567-3898	Manitoba	1987 05 01	312,50 $	20 000,00 $

* Nouveaux permis émis en vertu de l'article 7 par suite du changement de son nom.

*FR Nouveaux permis pour francisation.

Suite à l'entrée en vigueur du décret numéro 432-86 du 9 avril 1986 et du décret numéro 1072-86 du 16 juillet 1986, les honoraires ne s'appliquent plus sur le fonds social autorisé au Québec mais sur le capital indiqué dans les documents constitutifs de chacune des compagnies.

À noter : lorsque le fonds social autorisé n'apparaît pas, c'est que la compagnie ne l'a pas indiqué dans sa requête ou a indiqué « indéterminé ».

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en septembre 1988
sur les presses de l'imprimerie
Héon & Nadeau ltée